

REGLEMENT « simplifié » MONTEE HISTORIQUE DE VEROSVRES
(référant au règlement général de la manifestation)

1 – VEHICULES ADMIS

Cette montée est ouverte aux véhicules historiques ainsi qu'aux véhicules présentant un intérêt exceptionnel (article 1.4).

2 – ENGAGEMENT

Les participants seront admis par sélection et dans la limite des places disponibles. Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Le droit d'engagement est de 70 Euros par véhicule engagé. En cas de désistement, le remboursement sera total avant le samedi 4 juin 2016, de 35 Euros après cette date et de 0 Euro la semaine avant la montée.

3 – VERIFICATIONS

Les organisateurs vérifient la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement, ainsi que son état général. Il sera également procédé à la vérification des papiers justifiant que le véhicule est en règle avec la législation en vigueur. Il sera refusé le départ de tout véhicule non-conforme.

4 – PARTICIPANTS

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi qu'aux articles du présent règlement et du règlement général disponible sur le site internet : <http://www.monteehistoriquedeverosvres.sitew.fr/>

5 – PUBLICITE

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

6 – RECOMMANDATIONS

Si un participant rattrape un autre participant, il est absolument interdit de le dépasser, respecter les agissements des signaleurs. En cas d'accident, la montée sera neutralisée afin de procéder à l'évacuation du véhicule en difficulté.

7 – HORAIRES ET DEROULEMENT

Accueil des participants à partir de 7h00 le dimanche 26 juin 2016 au lycée Sainte Marguerite de VEROSVRES.

La manifestation se déroulera de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30. Les départs seront donnés à l'appréciation du responsable des départs, selon les capacités techniques des véhicules.

Le retour au point de départ se fera après chaque montée derrière un véhicule du club des Vieilles Guimbardes, en groupe après l'arrivée du dernier participant.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des signaleurs membres de nos associations, équipés de radios et d'extincteurs.

8 – ASSURANCES

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile, défense et recours. En aucun cas, cette assurance ne couvre les participants. Chaque participant devra prendre les dispositions nécessaires pour avoir une assurance en cas de sinistre. En aucun cas la responsabilité civile de l'association ne pourra être engagée, de part sa participation, tout participant s'engage ainsi que ses ayants droits à renoncer à tous droits de recours, pour quelque motif que ce soit envers les organisateurs.

9 – LIEU

VEROSVRES est situé à proximité de la route touristique D17 entre Mâcon et Charolles.

10 – SECURITE

Ceinture obligatoire / selon réglementation, casque obligatoire ainsi qu'un extincteur (1kg poudre). Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs sous peine d'être exclus de la manifestation. Rappel au public par moyen phonique au départ de chaque montée des risques encourus afin de le contenir dans les zones réservées.

ENVOYER VOTRE ENGAGEMENT AVANT LE 4 JUIN 2016 accompagné du règlement de 70 Euros à l'ordre du Club des Vieilles Guimbardes du Clunysois à l'adresse suivante : **Dany BRIERE Hautecour 71220 VEROSVRES.**

Attention, les places sont limitées à 90 Véhicules. Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions.

« LE RESPECT DE TOUS CES ARTICLES PARTICIPERA AU BON DEROULEMENT DE CETTE MONTEE HISTORIQUE »

